Certifiés conformes

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	40 000	26 148	13 852	27 185
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	18 338	16 382	1 955	2 371
	Autres immobilisations corporelles	69 235	36 853	32 382	53 613
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 250		5 250	5 250
	Total II	**132 837**	**79 383**	**53 454**	**88 434**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 089 289		2 089 289	2 442 626
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	555 981		555 981	703 282
	Charges constatées d'avance	1 940		1 940	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	277 416		277 416	403 811
	Total III	**2 924 625**		**2 924 625**	**3 549 720**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**3 057 462**	**79 383**	**2 978 079**	**3 638 154**

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	150	150
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 244	1 244
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total)	**1 394**	**1 394**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**1 394**	**1 394**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	63 925	103 940
	Emprunts et dettes financières divers		12
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 296	241 266
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	161 980	177 564
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 242 152	2 567 312
	Produits constatés d'avance	133 333	546 667
	Total V	**2 976 686**	**3 636 760**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**2 978 079**	**3 638 154**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 958 377	4 864 038
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	563 557	476 148
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	61 437	350 746
	Total des produits d'exploitation	**5 583 371**	**5 690 932**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		15 891
	Variation de stocks		12 480
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 679 647	4 655 012
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 589	18 335
	Salaires	582 467	661 690
	Cotisations sociales	263 124	296 347
	Dotation aux amortissements et dépréciations	36 590	28 637
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 360	2 657
	Total des charges d'exploitation	**5 582 776**	**5 691 050**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**594**	**(118)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**594**	**(118)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		300
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		**300**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	594	889
	Différences négatives de change		898
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**594**	**1 787**
	RESULTAT FINANCIER	**(594)**	**(1 487)**
	RESULTAT COURANT avant impôts		**(1 605)**
	Produits exceptionnels		**2 955**
	Charges exceptionnelles		**1 350**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**1 605**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**5 583 371**	**5 694 187**
	TOTAL DES CHARGES	**5 583 371**	**5 694 187**
	EXCEDENT ou DEFICIT		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ASSO WE LOVE GREEN

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

I. Règles et méthodes comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 2 978 079 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 5 583 371 euros et un total charges de 5 583 371 euros,dégageant ainsi un résultat de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- Règlement ANC 2022-06 / 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif;
- Règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable générale

Les conventions générales comptables ont étét appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Faits marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler.

III. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Agencements et aménagements 10 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Stocks et en cours

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

3.3. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées :

- du solde des subventions notifiées à recevoir de 372 000 €.
- de la TVA pour 117 817 €, dont 90 000 € de remboursement de TVA demandé.
- du compte débiteur de la société WLA pour 64 019 €

3.4. Fonds propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :
Fonds propres au 31/12/2024 : 1 394 €uros
Résultat Exercice au 31/12/2025 : 0 €uros
Fonds propres au 31/12/2025 : 1 394 €uros

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

3.5. Provision pour risques et charges

L'exercice n'a donné lieu à la constatation d'aucune provision pour risques et charges à la clôture de l'exercice.

3.6. Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Au 31 décembre 2025, aucun fond dédié n'a été constaté.

3.7. Dettes (cf. tableau joint)

IV. Autres informations significatives

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 12 pour l'exercice contre 13 pour l'exercice précédent

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 euros.

4.4 Fiscalité latente

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 542 800 €.

4.5. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes pris en charge dans les comptes clos le 31 décembre 2025 s'élève à 7000€. Aucun honoraire n'a été facturé au titre des services autres que la certification des comptes (SACC).

4.6. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan significatif à la clôture.

4.7. Indemnités de fin de carrière

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

4.8. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Absence d'évènement postérieur à la clôture.

4.9. Contributions volontaires en nature

La nature des contributions volontaires porte essentiellement sur les bénévoles qui participent à l'organisation du festival. Compte tenu de notre organisation et de notre système de fonctionnement, il a été choisi de ne pas porter les contributions volontaires en nature dans les comptes de l'association en raison de l'absence d'information et de suivi des heures des bénévoles.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement. La première application du règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers. Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
Lors du premier exercice d'application, la société présente un bilan et un compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements si nécessaires. Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentations sont fournies dans l'annexe si nécessaire.

Le changement de méthode comptable suite à la première application du règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Evénement post-cloture

Aucun évènement important n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2025. A ce jour, la guerre en Ukraine et la guerre au Moyen Orient n'ont pas d'impact significatif sur l'activité de la société.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	40 000					40 000
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**40 000**					**40 000**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 728		3 110		1 500	18 338
	Instal., agencement, aménagement divers	56 385					56 385
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 850					12 850
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**85 962**		**3 110**		**1 500**	**87 572**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 250					5 250
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**5 265**					**5 265**
	TOTAL	**131 227**		**3 110**		**1 500**	**132 837**

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	12 815	13 333		26 148
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**12 815**	**13 333**		**26 148**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 357	2 129	104	16 382
	Autres instal., agencement, aménagement divers	10 549	18 795		29 344
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 072	2 437		7 509
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 978**	**23 360**	**104**	**53 235**
	TOTAL	**42 793**	**36 694**	**104**	**79 383**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 250		5 250
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 089 289	2 089 289	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 277	1 277	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	117 817	117 817	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	372 000	372 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	64 887	64 887	
	Charges constatées d'avance	1 940	1 940	
	TOTAL DES CREANCES	**2 652 460**	**2 647 210**	**5 250**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	37	37		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	63 887	40 274	23 613	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	375 296	375 296		
	Personnel et comptes rattachés	6 365	6 365		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 557	12 557		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	137 886	137 886		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 172	5 172		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 242 152	2 242 152		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	133 333	133 333		
	TOTAL DES DETTES	**2 976 686**	**2 953 073**	**23 613**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 975			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	150				150
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 244				1 244
Résultat de l'exercice					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 394**				**1 394**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 394
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 394

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 940	**1 940**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**1 940**

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**91 163**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**55**
Intérêts C.N.E. 102780605900020247007	*7*	
Assurances C.N.E. 102780605900020247007	*11*	
Interets courus a payer	*37*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**75 581**
Fournisseurs factures non parv	*75 581*	
Dettes fiscales et sociales		**15 527**
Dettes prov./conges payes	*4 336*	
Dettes prov./ rtt	*1 453*	
Prov chg sur congÃ©s payÃ©s	*1 709*	
Charg.soc./ rtt a payer	*520*	
Cmb	*1 129*	
Opco Afdas	*1 878*	
CVAE 2025 à payer	*3 976*	
Charges a payer - ta	*527*	

VAL AUDIT SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION WE LOVE GREEN

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège Social : 10-12, rue Maurice Grimaud
75018 PARIS.

SIRET 510 690 951 00056

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION WE LOVE GREEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Membres,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION WE LOVE GREEN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du début de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5 - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6 - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2026.

VAL AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes



Florence BLIAH
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	40 000	26 148	13 852	27 185
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	18 338	16 382	1 955	2 371
	Autres immobilisations corporelles	69 235	36 853	32 382	53 613
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 250		5 250	5 250
	Total II	**132 837**	**79 383**	**53 454**	**88 434**
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 089 289		2 089 289	2 442 626
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	555 981		555 981	703 282
	Charges constatées d'avance	1 940		1 940	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	277 416		277 416	403 811
	Total III	**2 924 625**		**2 924 625**	**3 549 720**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**3 057 462**	**79 383**	**2 978 079**	**3 638 154**

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	150	150
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 244	1 244
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total)	**1 394**	**1 394**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**1 394**	**1 394**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	63 925	103 940
	Emprunts et dettes financières divers		12
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	375 296	241 266
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	161 980	177 564
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 242 152	2 567 312
	Produits constatés d'avance	133 333	546 667
	Total V	**2 976 686**	**3 636 760**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	**2 978 079**	**3 638 154**

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 958 377	4 864 038
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	563 557	476 148
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	61 437	350 746
	Total des produits d'exploitation	**5 583 371**	**5 690 932**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		15 891
	Variation de stocks		12 480
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 679 647	4 655 012
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 589	18 335
	Salaires	582 467	661 690
	Cotisations sociales	263 124	296 347
	Dotation aux amortissements et dépréciations	36 590	28 637
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 360	2 657
	Total des charges d'exploitation	**5 582 776**	**5 691 050**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**594**	**(118)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**594**	**(118)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		300
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers		**300**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	594	889
	Différences négatives de change		898
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**594**	**1 787**
	RESULTAT FINANCIER	**(594)**	**(1 487)**
	RESULTAT COURANT avant impôts		**(1 605)**
	Produits exceptionnels		**2 955**
	Charges exceptionnelles		**1 350**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**1 605**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**5 583 371**	**5 694 187**
	TOTAL DES CHARGES	**5 583 371**	**5 694 187**
	EXCEDENT ou DEFICIT		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ASSO WE LOVE GREEN

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

I. Règles et méthodes comptables

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 2 978 079 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 5 583 371 euros et un total charges de 5 583 371 euros,dégageant ainsi un résultat de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- Règlement ANC 2022-06 / 2023-03 modifiant le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif;
- Règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable générale

Les conventions générales comptables ont étét appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II. Faits marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler.

III. Notes sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Agencements et aménagements 10 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.2. Stocks et en cours

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

3.3. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées :

- du solde des subventions notifiées à recevoir de 372 000 €.
- de la TVA pour 117 817 €, dont 90 000 € de remboursement de TVA demandé.
- du compte débiteur de la société WLA pour 64 019 €

3.4. Fonds propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :
Fonds propres au 31/12/2024 : 1 394 €uros
Résultat Exercice au 31/12/2025 : 0 €uros
Fonds propres au 31/12/2025 : 1 394 €uros

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

3.5. Provision pour risques et charges

L'exercice n'a donné lieu à la constatation d'aucune provision pour risques et charges à la clôture de l'exercice.

3.6. Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Au 31 décembre 2025, aucun fond dédié n'a été constaté.

3.7. Dettes (cf. tableau joint)

IV. Autres informations significatives

4.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 12 pour l'exercice contre 13 pour l'exercice précédent

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

4.3. Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 euros.

4.4 Fiscalité latente

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 542 800 €.

4.5. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes pris en charge dans les comptes clos le 31 décembre 2025 s'élève à 7000€. Aucun honoraire n'a été facturé au titre des services autres que la certification des comptes (SACC).

4.6. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan significatif à la clôture.

4.7. Indemnités de fin de carrière

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

4.8. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Absence d'évènement postérieur à la clôture.

4.9. Contributions volontaires en nature

La nature des contributions volontaires porte essentiellement sur les bénévoles qui participent à l'organisation du festival. Compte tenu de notre organisation et de notre système de fonctionnement, il a été choisi de ne pas porter les contributions volontaires en nature dans les comptes de l'association en raison de l'absence d'information et de suivi des heures des bénévoles.

Changement de méthode comptable

Le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le règlement. La première application du règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers. Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.
Lors du premier exercice d'application, la société présente un bilan et un compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements si nécessaires. Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentations sont fournies dans l'annexe si nécessaire.

Le changement de méthode comptable suite à la première application du règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Evénement post-cloture

Aucun évènement important n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2025. A ce jour, la guerre en Ukraine et la guerre au Moyen Orient n'ont pas d'impact significatif sur l'activité de la société.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	40 000					40 000
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**40 000**					**40 000**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 728		3 110		1 500	18 338
	Instal., agencement, aménagement divers	56 385					56 385
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 850					12 850
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**85 962**		**3 110**		**1 500**	**87 572**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 250					5 250
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**5 265**					**5 265**
	TOTAL	**131 227**		**3 110**		**1 500**	**132 837**

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	12 815	13 333		26 148
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**12 815**	**13 333**		**26 148**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 357	2 129	104	16 382
	Autres instal., agencement, aménagement divers	10 549	18 795		29 344
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 072	2 437		7 509
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**29 978**	**23 360**	**104**	**53 235**
	TOTAL	**42 793**	**36 694**	**104**	**79 383**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 250		5 250
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 089 289	2 089 289	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 277	1 277	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	117 817	117 817	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	372 000	372 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	64 887	64 887	
	Charges constatées d'avance	1 940	1 940	
	TOTAL DES CREANCES	**2 652 460**	**2 647 210**	**5 250**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	37	37		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	63 887	40 274	23 613	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	375 296	375 296		
	Personnel et comptes rattachés	6 365	6 365		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 557	12 557		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	137 886	137 886		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 172	5 172		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 242 152	2 242 152		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	133 333	133 333		
	TOTAL DES DETTES	**2 976 686**	**2 953 073**	**23 613**	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 975			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	150				150
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 244				1 244
Résultat de l'exercice					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 394**				**1 394**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués
[1] dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 394
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 394

[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 940	**1 940**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**1 940**

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**91 163**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**55**
Intérêts C.N.E. 102780605900020247007	*7*	
Assurances C.N.E. 102780605900020247007	*11*	
Interets courus a payer	*37*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**75 581**
Fournisseurs factures non parv	*75 581*	
Dettes fiscales et sociales		**15 527**
Dettes prov./conges payes	*4 336*	
Dettes prov./ rtt	*1 453*	
Prov chg sur congÃ©s payÃ©s	*1 709*	
Charg.soc./ rtt a payer	*520*	
Cmb	*1 129*	
Opco Afdas	*1 878*	
CVAE 2025 à payer	*3 976*	
Charges a payer - ta	*527*	